danosa Building together

DANOPRIMER EP COMP.A

Version: 3 Révision: 17/03/2020 Revisión précédente: 17/03/2020 Date d´impression: 17/03/2020

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L´ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: DANOPRIMER EP COMP.A

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnel [_] Consommation
Composant de primaire époxy.
Types de produit relevantes:
Peintures et vernis, industriel, professionnel.
Utilisations déconseillées:
Ce produit n´est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d´utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme ´Utilisations prévues ou identifiées´.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation, selon l´annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Sans restriction.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
DANOSA - DERIVADOS ASFÁLTICOS NORMALIZADOS, S.A.
Polígono Industrial, Sector 9 - 19290 Fontanar (Guadalajara) ESPAÑA
Téléphone: +34 949 888 210 - Fax: +34 949 888 223
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
e-mail: info@danosa.com

DANOSA ESPAÑA - Polígono Industrial, Sector 9 - 19290 Fontanar (Guadalajara) España - Tel. (+34) 949 888 210
DANOSA ESPAÑA - A-44. Salida 144. - 18640 Padul (Granada) España - Tel. (+34) 958 790 727
DANOSA PORTUGAL - Zona Industrial da Zicofa, Rua da Sismaria, Lote 12. 2415-809 Leiria - Tel. (+351) 244 843 110

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D´APPEL D´URGENCE: +34 902 422 452 (8:30-17:30 h.) (heures ouvrables)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l´absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d´interpolation ou d´extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l´absence de tests et d´informations permettant l´application de techniques d´interpolation ou d´extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l´évaluation des risques sur la base des données des composants individuels dans le mélange.

Classification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP):
ATTENTION: Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | Skin Sens. 1:H317 | Aquatic Chronic 2:H411

Classe de danger	Classification du mélange		Cat.	Routes d´exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé	Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 Skin Sens. 1:H317 Aquatic Chronic 2:H411	c) c) c) c)	Cat.2 Cat.2 Cat.1 Cat.2	Peau Yeux Peau -	Peau Yeux Peau -	Irritation Irritation Allergie -
Santé humaine:						
Environnement:						

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l´environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2 ÉLÉMENTS D´ÉTIQUETAGE:

Le produit est étiqueté avec la mention d´arvetissement ATTENTION en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP)

Mentions de danger:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P337+P313	Si l´irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353-P352-P312	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l´eau ou se doucher. Laver abondamment à l´eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338-P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l´eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P273-P391-P501a Éviter le rejet dans l´environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Indications additionelles:
EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Substances qui contribuent à la classification:
Résine époxydique (poids moléculaire moyen <700)
Résine époxydique-formaldéhyde PM<700
Oxyrane, dérivés mono[(alcoolates C12-C14)méthyl]

2.3 AUTRES DANGERS:
Dangers qui n´entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
Autres dangers physico-chimiques: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes pour l´environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:
Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:
Ce produit-ci est un mélange.
Description chimique:
Résine Époxy.

COMPOSANTS DANGEREUX:
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d´exemption:

50 < 60 %	Résine époxydique (poids moléculaire moyen <700) CAS: 25068-38-6 , EC: 500-033-5 CLP: Attention: Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | Skin Sens. 1:H317 | Aquatic Chronic 2:H411	Indice nr. 603-074-00-8 < CLP00
20 < 25 %	Résine époxydique-formaldéhyde PM<700 CAS: 9003-36-5 , EC: 500-006-8 CLP: Attention: Skin Irrit. 2:H315 | Skin Sens. 1:H317 | Aquatic Chronic 2:H411	Autoclassé < REACH
20 < 25 %	Oxyrane, dérivés mono[(alcoolates C12-C14)méthyl] CAS: 68609-97-2 , EC: 271-846-8 CLP: Attention: Skin Irrit. 2:H315 | Skin Sens. 1:H317	Indice nr. 603-103-00-4 < CLP00

Impuretés:
Ne contient pas d´autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:
Aucun

Référence à d´autres sections:
Pour plus d´informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):
Liste mise à jour par l´ECHA sur 16/07/2019.
Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune
Substances SVHC candidates à inclure dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:

Les symptômes peuvent apparaître aprés l´exposition, de sorte qu´en cas d´une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s´il y a une possibilité d´exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l´amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d´arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	Le contact avec la peau produit rougeur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l´eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants. En cas de rougeur de la peau ou éruptions cutanées, appeler immédiatement un médecin.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l´eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu´à ce que l´irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage.	En cas d´ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l´emballage ou l´étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d´aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:
Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.
Antidotes et contre-indications: Il n´est pas connu un antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L´INCENDIE

5.1 MOYENS D´EXTINCTION:
Poudres spécifiques ou CO_2. En cas d´incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l´alcool et eau pulvérisée.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés halogénés. L´exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l´incendie, il serait nécessaire d´utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l´équipement de protection contre l´incendie n´est pas disponible ou n´est pas utilisée, combattre l´incendie d´un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d´incidents chimiques.
Autres recommandations: Refroidir à l´eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d´où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l´incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d´eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D´URGENCE:
Éliminer les possibles sources d´ignition et, s´il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter la contamination d´égouts, d´eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..).
Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D´AUTRES SECTIONS:
Pour des informations de contact en cas d´urgence, voir la section 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.
Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l´élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:
Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
Recommandations générales:
Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.
Recommandations pour prévenir des risques d´incendie et d´explosion:
Dû à l´inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d´ignition et à l´écart de sources de chaleur ou électriques. Ne pas fumer.
- Point d'éclair : 159* ºC
Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l´eau savonneuse. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Recommandations pour prévenir la contamination de l´environnement:
Éviter tout déversement à l´environnement. Prêter une attention spéciale à l´eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D´UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D´ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:
Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l´aire de stockage. S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d´humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement. Pour plus d´informations, voir rubrique 10.
Classe de magasin : D´après les dispositions en vigueur.
Temps de stockage : 24. mois
Températures : min: 10. ºC, max: 30. ºC (recommandé).
Matières incompatibles:
Tenir à l´écart des d´agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.
Type d´emballage:
Selon réglementations en vigueur.
Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:
- Substances/mélanges dangereuses énumérées: Aucune
- Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):
· Dangers physiques: Non applicable.
· Dangers pour la santé: Non applicable
· Dangers pour l´environnement: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (E2) (200t/500t).
· Autres dangers: Non applicable.
- Quantité seuil pour l´application des exigences relatives au seuil bas: 200 tonnes
- Quantité seuil pour l´application des exigences relatives au seuil haut: 500 tonnes
- Observations:
Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s´entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l´application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d´être présentes à n´importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l´intérieur de l´établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l´annexe I de la Directive Seveso.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:
#Il n´existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l´usage de ce produit.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L´EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d´exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l´atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l´efficacité de la ventilation ou d´autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d´utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l´exposition par inhalation aux agents chimiques, et l´exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d´orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D´EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE) INRS 2012 (ED 984):
Non établi.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):
Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):
Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d´exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d´un limite d´exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d´une organisation d´experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).	DNEL Inhalation mg/m3 - -	DNEL Cutanée mg/kg bw/d - -	DNEL Oral mg/kg bw/d - -
Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).	DNEL Inhalation mg/m3 - -	DNEL Cutanée mg/cm2 - -	DNEL Yeux mg/cm2 - -

Niveau dérivé sans effet, population générale:
Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques: - Eau douce, marin et déversements intermitentes: Non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).	PNEC Eau douce mg/l -	PNEC Marin mg/l -	PNEC Intermittent mg/l -
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l´eau douce et marine: Non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).	PNEC STP mg/l -	PNEC Sédiments mg/kg dw/d -	PNEC Sédiments mg/kg dw/d -
Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres: - Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l´homme: Non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).	PNEC Air mg/m3 -	PNEC Sol mg/kg dw/d -	PNEC Oral mg/kg dw/d -

8.2 CONTRÔLES D´EXPOSITION:

MESURES D´ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d´un bon système d´extraction générale.

Protection respiratoire: Éviter l´inhalation du produit.
Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.
Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation. L´utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l´exposition.

CONTRÔLE DE L´EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:
Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l´ambient de travail, on recommande l´utilisation d´équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d´informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l´utilisation, le nettoyage, l´entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	Masque avec des filtres pour gaz et vapeurs (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu´a 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu´a 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu´a 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s´attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d´utilisation prétendue. Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d´utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d´instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d´enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.

Risques thermiques:
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D´EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter tout déversement à l´environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l´infiltration dans les sols.

Déversement dans l´eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d´eau doit être évité.
- Loi de gestion de l´eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l´eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: Non applicable.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect				
- État physique	:	Liquide.		
- Couleur	:	Incolore.		
- Odeur	:	Caractéristique		
- Seuil olfactif	:	Non disponible (mélange).		
Valeur pH				
- pH	:	Non applicable (milieu non aqueux).		
Changement d´état				
- Point de fusion	:	Non applicable (mélange).		
- Point initial d'ébullition	:	> 200*	ºC à 760 mmHg	
Densité				
- Densité de vapeur	:	11.43*	à 20ºC 1 atm.	Relative air
- Densité relative	:	1.1 ± 0.02	à 20/4ºC	Relative eau
Stabilité				
- Température décomposition	:	90*	ºC	
Viscosité:				
- Viscosité dynamique	:	550. ± 100.	cps 23ºC	
- Viscosité cinématique	:	200.	mm2/s à 40ºC	
Volatilité:				
- Taux d´évaporation	:	Non disponible (manque de données).		
- Tension de vapeur	:	0.34*	mmHg à 20ºC	
- Tension de vapeur	:	0.32*	kPa à 50ºC	
Solubilité(s)				
- Solubilité dans l´eau:	:	Immiscible		
- Liposolubilité	:	Non disponible (mélange non testé).		
- Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	# *Non applicable (mélange).*		
Inflammabilité:				
- Point d'éclair	:	159*	ºC	
- Limites supérieures/inférieures d´inflammabilité/explosivité	:	Non disponible		
- Température auto-inflammation	:	Non disponible		

Propriétés explosives:
Non disponible.
Propriétés comburantes:
Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Non volatiles	:	100.	% Poids

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d´informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l´environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:
Corrosion pour les métaux: Il n´est pas corrosif pour les métaux.
Proprietés pyrophoriques: In n´est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:
Stable dans les conditions de stockage et d´emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:
Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, matières basiques, amines.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:
Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.
Lumière: S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire.
Air: Le produit n´est pas affecté par l´exposition à l´air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.
Humidité: Éviter des conditions d´humidité extrêmes. L´absorption d´humidité peut affecter la vitesse de réaction, ainsi que d´autres propriétés.
Pression: Irrélevant.
Chocs: Le produit n´est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l´emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:
Tenir à l´écart des d´agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:
Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: acide chlorhydrique.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels :	DL50 (OECD 401) mg/kg bw oral	DL50 (OECD 402) mg/kg bw cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
Résine époxydique (poids moléculaire moyen <700)	11400. Rat	> 2000. Lapin	
Résine époxydique-formaldéhyde PM<700	> 5000. Rat	> 2000. Rat	
Oxyrane, dérivés mono[(alcoolates C12-C14)méthyl]	26800. Rat		

Estimations de la toxicité aiguë (ATE)
de composants individuels :
Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë.

Dose sans effet observé
Non disponible
Dose minimale avec effect observé
Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D´EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d´exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Inhalation: **Non classé**	ATE > 5000 mg/m3	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Cutanée: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d´additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
Corrossivité/irritation cutanée:	Peau	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.	GHS/CLP 3.2.3.3.
Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
Sensibilisation cutanée:	Peau	Cat.1	SENSIBIILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):
Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:
Effets cancérigènes: N´est pas considéré comme un produit cancérigène.
Génotoxicité: N´est pas considéré comme un produit mutagénique.
Toxicité pour la reproduction: N´est pas perjudiciable pour la fertilité. N´est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.
Effets via l´allaitement: Il n´est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D´UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:
Routes d´exposition: Non disponible.
Exposition à court terme: Irritant pour les yeux. Ce produit peut être un sensibilisant de la peau. Il peut aussi être un irritant pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.
Exposition prolongée ou répétée: Non disponible.

EFFETS INTERACTIFS:
Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:
Absorption percutanée: Non disponible.
Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:
Contient des diluants réactifs à base des composés époxydiques, qui ont une action irritante modérée à sévère sur les yeux, les muqueuses et la peau; ce sont aussi des sensibilisants puissants. Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d´autres composés époxydiques. Une pénétration dans l´organisme par ingestion a montré des effets sur le système nerveux des animaux dans certains cas. Cependant un contact avec la peau ou par inhalation n´a pas causé le même effet chez l´animal. Une exposition prolongée à de grande concentration peut provoquer des effets sur les organes comme le foie et les reins.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels :	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
Résine époxydique (poids moléculaire moyen <700)	> 1.5 Poissons	> 1.7 Daphnie	> 9.4 Algues
Résine époxydique-formaldéhyde PM<700	> 1000. Poissons	> 1000. Daphnie	> 1.8 Algues
Oxyrane, dérivés mono[(alcoolates C12-C14)méthyl]	5000. Poissons		844. Algues
Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l·28jours	NOEC (OECD 211) mg/l·21jours	NOEC (OECD 201) mg/l·72heures
Résine époxydique (poids moléculaire moyen <700)		0.30 Daphnie	

Concentration minimale avec effet observé
Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l´environnement aquatique	Critère
Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
Toxicité aquatique chronique:	Cat.2	TOXIQUE: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.
CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:
Non disponible.

Biodegradation aérobique de composants individuels :	DQO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilité
Résine époxydique (poids moléculaire moyen <700)		1.	Non facile
Résine époxydique-formaldéhyde PM<700		1.	Non facile
Oxyrane, dérivés mono[(alcoolates C12-C14)méthyl]		30. 57. 85.	Facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:
Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels :	log Pow	BCF L/kg	Potenciel
Résine époxydique (poids moléculaire moyen <700)	3.24	31. (calculée)	Non disponible
Résine époxydique-formaldéhyde PM<700	2.70	150. (calculée)	Non disponible
Oxyrane, dérivés mono[(alcoolates C12-C14)méthyl]	3.77	84. (calculée)	Non disponible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:
Non disponible.

Movilité de composants individuels :	log Koc	Constante de Henry Pa·m3/mol 20ºC	Potenciel
Résine époxydique (poids moléculaire moyen <700)	0.650		Non disponible
Résine époxydique-formaldéhyde PM<700	2.31		Non disponible
Oxyrane, dérivés mono[(alcoolates C12-C14)méthyl]	3.78		Non disponible

12.5 RÉSULTATS DE L´EVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:
Potentiel d´appauvrissement de la couche d´ozone: Non disponible.
Potentiel de formation photochimique d´ozone: Non disponible.
Potentiel de réchauffement climatique: En cas d´incendie ou d´incinération dégage du CO2.
Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L´ÈLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l´égout ou dans l´environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d´emballages souillés: Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:
Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU: 3082

14.2 NOM D´EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L´ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient résine époxydique (poids moléculaire moyen <70

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:

Transport par route (ADR 2019) et
Transport par chemin de fer (RID 2019):

- Classe: 9
- Groupe d´emballage: III
- Code de classification: M6
- Code de restriction en tunnels: (-)
- Catégorie de transport: 3 , max. ADR 1.1.3.6. 1000 L
- Quantités limitées: 5 L (voir exémptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4

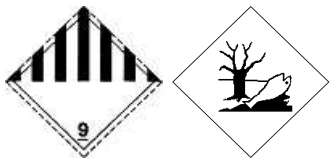

Transport voie maritime (IMDG 38-16):

- Classe: 9
- Groupe d´emballage: III
- Fiche de Sécurité (FS): F-A,S-F
- Guide soins médicaux d´urgence: -
- Polluant marin: Oui.
- Document pour le transport: Connaissance d´embarquement.

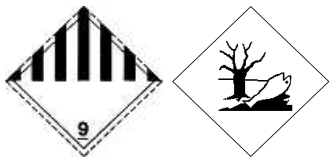

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2018):

- Classe: 9
- Groupe d´emballage: III
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.

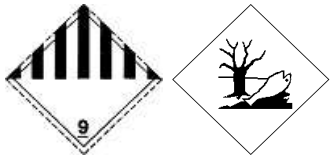

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non disponible.

14.4 GROUPE D´EMBALLAGE:
Voir la section 14.3

14.5 DANGERS POUR L´ENVIRONNEMENT:
Classé comme dangereux pour l´environnement.

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L´UTILISATEUR:
S´assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d´accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L´ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:
Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D´ENVIRONNEMENT:
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation: Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Informations COV sur l´étiquette:
Contient COV max. 33. g/l pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. j) est COV max. 500. g/l (2010).

AUTRES LÉGISLATIONS:

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Autres legislations locales:
 # Le destinataire doit vérifier l´existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:
Pour cette mélange n´a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE Á LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:
Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP), Annexe III:
H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES: Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:
Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l´interpretation des fiches de donnés de sécurité et l´étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:
· European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
· EUR-Lex L´accès au droit de l´Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
· Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2019).
· International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 38-16 (IMO, 2016).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:
Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

· REACH: Réglément concernant l´enregistrement, l´évaluation et l´autorisation des substances chimiques.
· GHS: Système général harmonisé de classification et d´étiquetage des produits chimiques.
· CLP: Classification, à l´étiquetage et à l´emballage des substances et des mélanges.
· EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
· ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
· CAS: Service américain d´enregistrement des produits chimiques.
· UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
· SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
· PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
· mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
· DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
· PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
· LD50: Dose létale, 50 pour cent.
· LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
· ONU: Organisation des Nations Unies.
· ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
· RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
· IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
· IATA: Association du Transport aérien international.
· ICAO: Organisation de l´aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
Fiche de Données de Sécurité selon l´Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l´annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:	Révision:
Version: 2	17/03/2020
Version: 3	17/03/2020

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:
 # Les possibles chamgements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécutité par une marque # en colour rouge et en italique.

Les conditions de travail de l´utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l´utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.